



## 10 % des Français est non conforme, que veut dire ce

« Complément d'enquête » sur France 2 s'intéresse ce 22 septembre à ces enquêtes révélant l'étendue de la contamination des robinets dans l'eau du robinet.



Enquête du Monde (Photo d'illustration : à Paris en 2014).

le plus contrôlé en France. Et pourtant, les pesticides et les molécules issues de la dégradation de produits phytosanitaires sur la qualité de l'eau, s'inquiète une enquête diffusée par le magazine « Complément d'enquête » dirigé par *Le Monde* auprès des Agences régionales de l'eau (ARS) révèle également que près de 10 % des robinets, ont reçu au moins une fois dans l'année 2021 une eau non conforme aux critères de qualité. Ils sont contrôlés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) au nom du Ministère de la Santé.

Pour certaines cultures, s'infiltrent dans les sols et contaminent les nappes phréatiques d'où est puisée l'eau du robinet. On ne sait pas encore évaluer les conséquences pour la santé humaine de l'exposition à des produits phytosanitaires. Et on ignore encore davantage l'impact de leur dégradation.

En France, les pesticides se dégradent en molécules appelées les « métabolites ». « Le glyphosate se transforme en chloridazone desphényl... », note le site d'informations en continu. Selon leur évaluation, les dépassements des normes de molécules de pesticide, fixées la plupart du temps à 0,1 microgramme par litre.

### 10 % des Français est non conforme sous surveillance

En ville, la qualité de l'eau est très bonne, avec en tête Paris et son département (le 75) où la conformité est proche de 100 %. Tandis que certaines zones rurales, plus exposées à une agriculture intensive, sont régulièrement sujettes à des dépassements. Les Hauts-de-France et la Bretagne notamment, sont les départements les moins conformes.

En Bretagne, la surveillance renforcée dans 45 communes des Hauts-de-France, et le sera dans 60 autres à l'automne, en raison de l'usage de produits phytosanitaires. Des mesures de restriction de consommation pourraient être prises afin d'analyser la qualité de l'eau. Les betteraves, la chloridazone, utilisé jusqu'en 2020.

En France, les métabolites de chloridazone, un sous-produit de la chloridazone, a dépassé les 3 microgrammes par litre dans certains départements. Cependant, Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne, département principalement concerné, a déclaré : « non conforme n'est pas nécessairement non consommable ».

Les dépassements de seuil ne signifient pas que l'eau est toxique. Pour qu'une eau ne soit plus du tout potable, il faut dépasser, appelé « Vmax » pour « valeur sanitaire maximale ». Ce dernier n'a jamais été dépassé.

En France, *Le Monde* à propos de ces « Vmax ». D'abord, elles n'existent pas pour tous les métabolites. Ensuite, les études sont plus fragiles que pour les pesticides. « Les autorités prétendent qu'il n'y a pas de risque pour la santé humaine au plus que sur une demi-douzaine d'études. Certaines présentent en outre des lacunes, de l'absence de données chroniques », explique Pauline Cervan, ancienne toxicologue chargée de préparer les dossiers de l'ANSES.

En France, les métabolites, les autorités sanitaires naviguent en eaux troubles. Pour l'instant, aucune étude ne nous indique de seuils. Et les agriculteurs qui travaillent près de nappes phréatiques ne sont pas obligés de faire attention. En France, on ne mesure toujours pas les niveaux de molécules persistantes de pesticides interdits depuis 2017. « L'utilisation est interdite depuis le 1er janvier 2021 et dont on retrouve toujours des métabolites dans l'eau », explique France Info.

En France, les enjeux de pesticides, comme l'expliquait au *HuffPost* en juin Agathe Euzen, directrice de recherches de l'ANSES : « Les enjeux pour l'eau demain, c'est de réduire les risques de pollution, de préserver la qualité des nappes phréatiques. Il faut reconnaître l'eau comme un bien commun ».

### Le nouveau ministre de l'Agriculture

### L'interdiction en 2018, la gauche s'étouffe

Pollution

Les sites du groupe

Légal - Infos